

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.116

L'An deux Mille Treize, le 28 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 juin 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. LABIA représenté par M. QUENTIN
Mme LEFEBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHERON
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DESSERTE GAZ DU PROJET IMMOBILIER HABITAT 17
SECTEUR DE « TOUT VENT »

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par une délibération en date du 04 janvier 2010, la Ville de Royan a décidé de mettre à la disposition de la structure HABITAT 17, par le biais d'un bail emphytéotique, les terrains situés sur le secteur dit de « Tout Vent », en vue d'y établir un projet immobilier de logements sociaux.

Afin d'assurer la distribution en gaz de l'ensemble immobilier, le concessionnaire Gaz Réseaux Distribution France (GRDF) doit implanter des ouvrages sur l'emprise des parcelles cadastrées AP n° 84, 379, 380, 381, 494, 496, et 498, propriétés de la ville de ROYAN.

Pour fixer les conditions d'implantation et d'exploitation de ces équipements, GRDF a élaboré une convention de servitude.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le principe de cette convention de servitude, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document relatif à ce projet de desserte en gaz.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de réaliser la desserte en gaz du projet immobilier d'HABITAT 17 sur le secteur dit de « Tout Vent »,
- Vu la délibération n° 12.117 du 23 juillet 2012 portant sur la convention à intervenir entre la ville de ROYAN et HABITAT 17 pour la construction de 55 logements sociaux,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet de convention établi par Gaz Réseaux Distribution France (GRDF), en vue de fixer les conditions d'implantation et d'exploitation des ouvrages nécessaires à la desserte en gaz du projet immobilier HABITAT 17, situé sur le secteur dit de « Tout Vent »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à la desserte en gaz de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD